



# Assemblée générale

Soixante et unième session

Distr. générale  
5 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

## Documents officiels

---

### Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

#### Compte rendu analytique de la 19e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 31 octobre 2006, à 15 heures

*Président* : M. Acharya . . . . . (Népal)  
*puis* : M. Andersson (Vice-Président) . . . . . (Suède)

#### Sommaire

Point 31 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient



*La séance est ouverte à 15 h 15.*

**Point 31 de l'ordre du jour : Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/61/13, A/61/347, A/61/358, A/61/278 et A/61/172)**

1. **Mme Koning Abu Zayd** [Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)], présentant le rapport annuel de l'UNRWA (A/61/13), dit que, pour faire concorder le rapport avec le cycle de budgétisation et de planification, la période sur laquelle il porte coïncide avec l'année civile 2005. Il dresse le bilan des efforts déployés par l'Office pour se concentrer davantage sur les résultats. L'Office a fourni des services éducatifs, sanitaires et sociaux aux réfugiés de Palestine dans cinq zones d'opérations : Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie et Gaza. Par ailleurs, il gère des programmes d'urgence dans les périodes de crise aiguë. Dans le cadre du programme éducatif, qui est le plus important de l'Office, celui-ci dispense un enseignement primaire et professionnel. En dépit de difficultés financières, l'Office s'emploie à créer un environnement propice à l'apprentissage et à améliorer la qualité de ses écoles. L'Organisation mondiale de la santé a indiqué que les 125 centres de santé de l'UNRWA sont à la fois efficaces et économiques, mais l'augmentation des maladies chroniques nécessitant des traitements coûteux fait apparaître un besoin croissant de soins que l'Office n'a pas la capacité de dispenser. Au titre de son programme d'aide d'urgence et de services sociaux, il a dispensé aux réfugiés les services ci-après en 2005. Dans le cadre de son programme de microfinancement et de crédit aux microentreprises, l'Office a accordé en 2005 des prêts pour un montant global de 16 millions de dollars, chiffre qui accuse une baisse par rapport à l'année précédente, due à l'impact économique du conflit armé et au système des bouclages dans le territoire palestinien occupé.

2. Le Gouvernement syrien a facilité la construction de 100 nouveaux logements pour les réfugiés dans le cadre du projet Neirab et Ein al-Tal, ainsi que d'un réseau de distribution d'eau potable. Il a également donné refuge à un groupe de Palestiniens cherchant à échapper à des persécutions en Iraq. L'intervenante a invité les autres gouvernements de la région à faire de même pour les Palestiniens bloqués à la frontière Al-Tanf entre l'Iraq et la République arabe syrienne. Les réfugiés palestiniens jouissent d'une série de droits, privilèges et libertés

en Jordanie, qui a élargi sa collaboration à l'amélioration de l'assainissement, des infrastructures et des conditions de vie dans les camps de Talbiyeh et de Baqa'a, et a signé un accord visant à accorder aux réfugiés nécessiteux un accès amélioré à des services de soins hospitaliers bon marché.

3. Le personnel de l'Office au Liban a fourni une assistance inestimable pendant le dernier conflit en maintenant les services de santé, en acheminant des vivres et autres formes d'aide en faveur des personnes se trouvant dans l'incapacité de se rendre dans les centres de distribution, et en aidant à loger les personnes déplacées pendant toute la durée du conflit. L'intensité de ce dernier a mis la vie des agents d'organisations humanitaires en grave danger et le personnel de l'Office s'est admirablement acquitté de ses tâches. Le personnel travaillant en Jordanie et en République arabe syrienne a collaboré avec les autres organismes des Nations Unies en vue de faciliter l'évacuation des personnes cherchant à échapper au conflit ainsi que leur retour au Liban après la cessation des hostilités.

4. Le conflit a aggravé la pauvreté chronique de la majorité des réfugiés de Palestine au Liban, car les munitions non explosées, telles que les bombes en grappe antipersonnel, les empêchent de reprendre leurs activités agricoles. L'Office sait gré au Gouvernement libanais d'avoir mis 3 millions de dollars à la disposition des camps de réfugiés dans le cadre de son plan de relèvement rapide, soulignant son engagement à faire en sorte que l'amélioration des conditions de vie des réfugiés fasse désormais partie intégrante de la reconstruction du Liban. L'intervenante se félicite de l'intention du Gouvernement libanais de permettre aux réfugiés de Palestine de mieux exercer leurs droits. L'Office se réjouit à la perspective d'œuvrer de concert avec lui à la réalisation de cet objectif.

5. Le territoire palestinien occupé est devenu synonyme de violations du droit international et des difficultés et privations qui sont le lot des réfugiés de Palestine. Depuis janvier 2006, l'impact cumulé de l'occupation israélienne, vieille de plus de 40 ans, a été encore aggravé par des niveaux sans précédent de crise politique et de conflit armé interne, associés à un régime de sanctions de facto imposé contre les résidents palestiniens. Entre juillet et septembre 2006, Gaza a reçu 5 300 obus d'artillerie et subi plus de 292 frappes aériennes. Dans le même temps, 298 Palestiniens, dont 49 enfants, ont été tués à Gaza et 1 000 ont été blessés, dont un grand nombre ont

dû subir plusieurs amputations. Deux Israéliens ont été tués et 28 ont été blessés par 424 roquettes artisanales tirées sur Israël. Il semble que les combattants soient disposés à utiliser des méthodes de guerre plus dévastatrices quel qu'en soit l'impact sur la vie des civils, sans entendre les appels à la modération lancés en vertu du droit international.

6. Les conditions de vie ne cessent d'empirer depuis six ans et les difficultés matérielles ont atteint des niveaux sans précédent. D'après des enquêtes récentes, près de 87 % des habitants de Gaza et 56 % des habitants de Cisjordanie vivent au-dessous du seuil de pauvreté et ne pourraient subvenir à leurs besoins sans l'aide internationale. Le niveau très élevé du chômage a entraîné une augmentation spectaculaire de la demande de services de secours d'urgence fournis par l'Office. Par ailleurs, les mesures draconiennes de limitation de la liberté de circulation causent un grave préjudice à la population. De fait, le commerce de la Cisjordanie a été réduit à sa plus simple expression par la barrière entourant Jérusalem, le découpage de la Cisjordanie en trois zones distinctes et un régime des permis très dur qui limite la circulation des personnes et des biens. Le nombre des postes de contrôle internes et des barrières fixes installés en Cisjordanie a augmenté de 40 % en 12 mois et il est devenu presque impossible pour la majorité des Palestiniens de se rendre à Jérusalem ou d'en sortir. La majeure partie de du personnel de l'Office travaillant dans le territoire palestinien occupé étant palestinien, la situation nuit directement à ses opérations en Cisjordanie.

7. La violence des colons a contraint la moitié de la population du centre d'Hébron à la fuite et l'expansion des colonies se poursuit à coup d'expropriations de terres, de démolition de maisons et d'incursions militaires quotidiennes. La poursuite de la construction du mur en Cisjordanie est préoccupante; pourtant, la communauté internationale semble se désintéresser peu à peu de son impact et des restrictions à la circulation qu'elle entraîne pour les Palestiniens. L'ordre public se dégrade, la cohésion des communautés se désintègre et les jeunes se radicalisent de plus en plus. Ni la région ni la communauté internationale ne profitera d'aucune de ces tendances. Elles ne sont pas non plus compatibles avec le projet d'un État palestinien stable, prospère et pacifique vivant en paix avec ses voisins et prenant la place qui lui est due au sein de la communauté des nations.

8. S'agissant des questions institutionnelles, à savoir notamment la réforme de la gestion, la

revitalisation de la Commission consultative, la sécurité du personnel et le financement, l'Office a engagé un processus à long terme de réformes ambitieuses. La Commission consultative a donné une suite positive à un plan de développement institutionnel et l'Office est satisfait des progrès accomplis dans les domaines de la gestion des ressources humaines, de l'élaboration des programmes et de la rationalisation des processus institutionnels. Les réformes de la gestion sont indispensables si l'UNRWA entend améliorer son bilan général. À cet égard, on a renforcé et élargi le rôle et la composition de la Commission consultative, qui compte à présent 24 membres et observateurs.

9. En ce qui concerne la sécurité du personnel, l'intervenante note que les membres du personnel palestinien de l'UNRWA sont les seuls employés des Nations Unies en Israël et dans le territoire occupé qui ne touchent pas de prime de risque et elle attire de nouveau l'attention sur la nécessité de remédier à cette situation anormale. La sécurité du personnel se ressent également du conflit libanais; depuis 2005, la plupart des membres du personnel international du siège de Gaza ont été transférés à Amman et Jérusalem, ce qui allonge la durée des processus administratifs.

10. L'UNRWA sait gré aux États donateurs de leur générosité, mais il se trouve souvent dans l'obligation, en raison de moyens financiers insuffisants, de réduire l'ampleur de ses services, ce qui revient à limiter ou à dénier les droits fondamentaux des réfugiés. L'Office se débat actuellement dans un déficit d'environ 107 millions de dollars, car il a recueilli 138 millions de dollars sur les 171 millions dont il a besoin pour son appel d'urgence révisé de 2006. La situation est peu réjouissante, mais les problèmes peuvent être surmontés. Il faudrait cultiver la volonté politique et la volonté de compromis afin de parvenir à un règlement pacifique et de préparer un avenir meilleur.

11. **M. Maleki** (République islamique d'Iran), notant que le mur de séparation est un signe d'injustice et témoigne de l'inactivité de la communauté internationale, se demande quel a été son impact économique négatif.

12. **M. Taleb** (République arabe syrienne) dit que le mur de séparation construit par Israël a des conséquences négatives, y compris celle de produire de nouveaux réfugiés, comme l'a noté B'Tselem, le Centre israélien d'information pour les droits de

l'homme dans les territoires occupés. Cette information accroît la valeur scientifique du rapport, qui n'aborde pas vraiment en détail les conséquences du mur.

13. **Mme Abu Zayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient), dit qu'elle ne dispose d'aucun chiffre sur l'impact économique négatif du mur, mais qu'il existe des organisations qui en rendent compte. L'UNRWA se concentre sur les répercussions sociales du mur, parmi lesquelles les séparations des familles et le chômage. Les propriétaires fonciers ne peuvent pas se rendre sur leurs terres dans la zone de jointure entre le mur et la Ligne verte, et leurs titres de propriété soulèvent des problèmes. L'achèvement de la construction de l'enveloppe de Jérusalem a entraîné la séparation des familles, aggravé le chômage et les difficultés d'accès aux services médicaux, et réduit l'accès à l'éducation. Le coût économique pour l'Office a été l'obligation de prévoir des dispensaires mobiles en sus des centres de soins primaires.

14. **M. Gidor** (Israël) se demande pourquoi le rapport présente des informations sur 2006, alors qu'il porte sur l'année civile 2005. S'il porte sur 2006, il devrait parler aussi de l'assassinat par la Syrie du Premier Ministre libanais et de l'appui fourni au Hezbollah par la République islamique d'Iran. Au surplus, le rapport parle de tous les Palestiniens, et non pas seulement des réfugiés palestiniens. La meilleure contribution que l'Office puisse faire au règlement de la crise serait de s'en tenir à son mandat.

15. **M. Taleb** (République arabe syrienne) dit que l'accusation selon laquelle la République arabe syrienne a été impliquée dans l'assassinat de M. Hariri est mensongère. Il importe de demander à qui ce crime profite et si, en fait, le Gouvernement israélien n'en a pas profité. De plus, il semble que la délégation israélienne essaie de politiser les questions humanitaires.

16. **M. Maleki** (République islamique d'Iran) dit que la délégation israélienne veut détourner l'attention des questions principales, parmi lesquelles la catastrophe au Moyen-Orient et les répercussions négatives du mur de séparation. Ce mur a causé un préjudice économique aux Palestiniens et l'Office devrait leur fournir un appui renforcé afin de les aider à devenir autosuffisants.

17. **Mme Abu Zayd** (Commissaire générale de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies

pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient) dit que la Commission consultative a décidé de modifier le modèle du rapport de façon qu'il porte sur l'année civile. Toutefois, il a également été nécessaire, pendant la présentation de ce rapport, d'évoquer les graves événements qui se sont produits en 2006. L'Office a évité de s'engager dans des activités de consolidation de la paix pour se concentrer sur son rôle principal qui consiste à fournir un appui humanitaire et à présenter les faits aux acteurs politiques. La dégradation de l'économie rend indispensable de multiplier les opérations d'urgence; la situation dans le territoire palestinien occupé est plus grave qu'au cours des six dernières années. L'Office engage tous les acteurs politiques à mobiliser la volonté politique nécessaire pour pouvoir faire face à cette situation d'urgence.

18. **M. Sow** (Sénégal), notant que le rapport est approfondi et bien documenté, dit qu'il importe de se référer aux conditions de vie des Palestiniens pendant la guerre et aux conséquences sociales de cette guerre.

19. **M. Ramadan** (Liban) dit que le Liban, qui a été victime du terrorisme d'État en raison de l'occupation israélienne, qui remonte à 1978, condamne toutes les formes de terrorisme. Le Hezbollah n'existait pas avant 1978, lorsque la première invasion israélienne a été lancée. Le Hezbollah n'existait pas avant 1982, lorsque l'invasion israélienne a atteint Beyrouth. Le Hezbollah est une réaction populaire face à l'invasion israélienne. La délégation libanaise espère qu'un dialogue constructif pourra être instauré à l'avenir.

20. **M. Ali** (Soudan) dit que l'Office mérite tout le soutien possible car il travaille dans des circonstances extrêmement difficiles.

21. **Mme Enge** (Norvège) présente le rapport du Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/61/347) et met en évidence certaines des conclusions du Groupe de travail, et notamment l'ampleur du déficit du budget ordinaire de l'UNRWA pour 2006, qu'il juge préoccupant, et l'appel lancé à la communauté internationale pour qu'elle finance intégralement le budget de l'exercice biennal 2006-2007 et fournisse la totalité des fonds demandés dans l'appel d'urgence révisé de l'Office pour 2006. Par ailleurs, le Groupe de travail demande qu'il soit intégralement et rapidement donné suite aux annonces de contributions et aux autres

engagements pris envers l'UNRWA, en particulier ceux qui ont trait au remboursement par l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien de la taxe à la valeur ajoutée et des droits portuaires et redevances connexes, et formule l'espoir que le soutien de la communauté internationale à l'UNRWA, réaffirmé chaque année par les résolutions de l'Assemblée générale, se concrétisera par un soutien accru qui permettra à l'Office de poursuivre sa mission sur des bases financières plus solides.

22. *M. Andersson (Suède), Vice-Président, prend la présidence.*

23. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) dit que le rapport annuel de l'Office rappelle les dures conditions de vie des réfugiés de Palestine et la nécessité vitale de l'assistance dispensée par l'UNRWA. L'Office a défendu le droit de ces réfugiés qui ont été privés de leur droit naturel et inaliénable de rentrer dans leurs foyers. L'Assemblée générale a affirmé le droit des réfugiés de Palestine de rentrer dans leurs foyers dans sa résolution 194 (III) de 1948 et la communauté internationale n'a cessé de le réaffirmer depuis. La résolution sur la situation des réfugiés reste l'une des toutes premières priorités pour la Palestine. Outre le droit collectif des réfugiés de Palestine de rentrer dans leurs foyers, il importe de rappeler le droit individuel de propriété privée, y compris de la terre. Comme l'indiquent les archives de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, les réfugiés de Palestine sont propriétaires de 5,5 millions d'unums et la propriété de ces terres doit être reconnue par le Gouvernement israélien et être incorporée dans tout règlement équitable du problème des réfugiés. De plus, des centaines de milliers de Palestiniens ont dû quitter leur maison en 1967 et continuent de vivre dans des conditions difficiles. Leur droit au retour a été affirmé par la résolution 237 (1967) du Conseil de sécurité et réaffirmé chaque année par la communauté internationale. La Déclaration de principes de 1993 a créé un mécanisme pour le retour de ces personnes déplacées, mais ce mécanisme n'a pas été mis en oeuvre et le Gouvernement israélien continue de ne pas tenir compte des résolutions des Nations Unies.

24. Au cours de la période considérée, l'UNRWA a fourni des services éducatifs, sanitaires et sociaux et des secours aux réfugiés de Palestine sur l'ensemble du territoire de la Jordanie, du Liban et de la République arabe syrienne, ainsi que du territoire palestinien occupé, et a poursuivi l'exécution de son programme novateur de microfinancement et de

crédit aux microentreprises. Toutefois, la dégradation de la situation politique, socioéconomique et en matière de sécurité a aggravé la situation déjà désespérée des réfugiés et a nui au travail de l'Office. Le Gouvernement israélien est responsable de cette situation et doit être tenu pour responsable de ses actes. Des centaines de familles de réfugiés ont subi les conséquences de l'intensification de l'agression militaire d'Israël. En sus de l'escalade du conflit, la situation des réfugiés du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, s'est encore aggravée du fait d'autres pratiques israéliennes, telles que la sévère restriction de la liberté de circulation des biens et des personnes via le système des bouclages, la suspension de l'aide internationale, le refus d'Israël de verser à l'Autorité palestinienne les recettes fiscales qui lui reviennent et la poursuite de l'édification du mur. Ces actions illégales ont porté un coup terrible à l'économie palestinienne et perturbé le fonctionnement de la société palestinienne dans tous les domaines. L'UNRWA a encore élargi ses opérations d'urgence pour faire face à l'accroissement de la pauvreté, du chômage, de l'insécurité alimentaire et de l'instabilité.

25. Les bouclages et restrictions imposés par le Gouvernement israélien ont gravement nui aux opérations de l'Office et cette entrave à l'oeuvre humanitaire de celui-ci représente une violation flagrante du droit international. La communauté internationale doit demander au Gouvernement israélien de s'acquitter de ses obligations juridiques et de lever immédiatement toutes les restrictions apportées à la circulation du personnel, des véhicules et des approvisionnements de l'Office. Face à ces difficultés et à ces défis, l'Office a fait preuve d'imagination et son programme d'appui aux opérations dans le territoire palestinien occupé a facilité l'accès du personnel et des véhicules de l'UNRWA et a aidé à rendre compte de la crise humanitaire et à fournir une certaine protection aux réfugiés de Palestine. L'intervenant invite les Gouvernements jordanien, libanais et syrien à continuer de coopérer avec l'Office et les remercie des efforts qu'ils déploient en tant que membres de la Commission consultative et pays hôtes.

26. Les réformes institutionnelles ont modernisé et renforcé la gestion de l'Office et amélioré la façon dont il utilise les ressources qui lui sont allouées et celle dont il répond aux besoins des réfugiés. L'intervenant salue le plan à moyen terme de l'Office pour 2005-2009 et les efforts qu'il déploie pour passer à un système de planification axé sur les besoins, et engage tous les donateurs à augmenter

leurs contributions et à répondre aux appels d'urgence. Jusqu'à ce qu'une solution juste et durable soit apportée au problème des réfugiés de Palestine, le bien-être et la stabilité des réfugiés et de l'ensemble de la région dépendront du soutien indéfectible que la communauté internationale apportera à l'Office.

27. **M. Almansoori** (Émirats arabes unis) fait observer que les responsabilités de l'UNRWA ont augmenté à mesure que s'aggravaient les répercussions humanitaires, sociales et économiques de la poursuite de l'occupation et de l'agression militaire israéliennes, des blocus imposés par Israël et de la destruction par celui-ci des territoires palestiniens. Force est pourtant de constater qu'Israël fait obstacle au travail de l'Office, perturbant l'exécution de la plupart des programmes visant à dispenser des services essentiels aux réfugiés palestiniens et faisant fi de l'obligation internationale qui lui incombe de respecter les privilèges et immunités du personnel des Nations Unies en général et du personnel de l'Office en particulier, ce qui conduit au chômage, à la pauvreté, à la maladie et à la faim parmi les réfugiés eux-mêmes.

28. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de trouver pour les réfugiés palestiniens une juste solution qui incorpore le droit volontaire au retour dans leurs foyers et une indemnisation pour les préjudices matériels et moraux qu'ils ont subis. Le Gouvernement des Émirats arabes unis demande aux pays donateurs et aux institutions financières internationales de verser des contributions plus généreuses à l'UNRWA pour lui permettre de maintenir et de développer ses services humanitaires. Il demande également à Israël, puissance occupante, de cesser d'attaquer et de bloquer les camps de réfugiés palestiniens et d'entraver le travail humanitaire de l'UNRWA et des autres organismes des Nations Unies.

29. Le problème des réfugiés palestiniens ne pourra être réglé que dans le cadre d'une solution globale, juste et durable au Moyen-Orient qui incorpore la création d'un État palestinien indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est.

30. **M. Adaileh** (Jordanie), félicitant l'UNRWA pour l'excellente qualité de ses travaux et du rapport qu'il a établi, fait observer que la présence d'un très grand nombre de réfugiés palestiniens dans des camps situés sur le territoire jordanien a un impact majeur sur la situation sociale, politique et démographique de son pays. La question des réfugiés de Palestine exige une solution et elle doit être réglée

sur la base des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des accords internationaux applicables, en particulier la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale défendant le droit au retour et le droit à indemnisation.

31. En dépit de ses propres déficits budgétaires annuels et de ses ressources limitées, la Jordanie débloque chaque année 460 millions de dollars pour dispenser des services éducatifs, sanitaires et sociaux aux réfugiés vivant dans 13 camps différents dans le pays, et il lui arrive de verser des contributions financières aux programmes de l'UNRWA lorsque l'Office ne peut pas répondre aux besoins des réfugiés vivant de plus en plus nombreux dans ces camps ou qu'il n'en a pas les moyens financiers. Il convient de noter que les services dispensés par l'UNRWA en Jordanie représentent 20 % de son budget total, en dépit du fait que plus de 42 % de l'ensemble des réfugiés palestiniens vivent en Jordanie. En 1999, ce pays a adopté un plan national ciblant les éléments les plus pauvres de sa société, y compris les camps de réfugiés, au titre duquel il est prévu de dépenser 50 millions de dollars au total.

32. Toute réduction des services de l'UNRWA serait dangereuse car ils garantissent un niveau de vie décent minimal aux réfugiés de Palestine. Il faut répondre aux besoins de tous ces réfugiés d'une manière équitable, quels que soient l'emplacement géographique de leur camp ou leurs conditions de vie.

33. Israël doit faciliter la circulation du personnel et des véhicules de l'UNRWA dans le territoire palestinien occupé au lieu, comme l'indique le rapport, de l'entraver sérieusement, car cela complique la vie des réfugiés et crée un fardeau supplémentaire pour le budget de l'Office, déjà excessivement serré.

34. La Jordanie appuie un élargissement ponctuel de la composition de la Commission consultative et estime qu'il y a lieu d'examiner cas par cas les demandes d'adhésion à la Commission élargie.

35. La Jordanie rend hommage à la Commissaire générale de l'UNRWA pour les efforts qu'elle déploie pour rendre l'Office plus efficace et améliorer la qualité de ses programmes, objectif que poursuivent tous les États Membres, en particulier les pays donateurs. Elle espère par ailleurs que la situation financière de l'Office s'améliorera, ce qui lui permettrait de dispenser de meilleurs services aux réfugiés qui en sont tributaires.

36. **M. Islam** (Bangladesh) juge préoccupante la dégradation de la situation dans la Bande de Gaza, en Cisjordanie et au Liban, qui contraint l'UNRWA à y développer ses opérations d'urgence et rend nécessaire un soutien encore plus important des donateurs. L'imposition de sanctions au lendemain de l'élection du nouveau gouvernement en Palestine n'a fait qu'aggraver le problème; ces sanctions devraient être levées.

37. Le retrait de la bande de Gaza et de Cisjordanie opéré par Israël en 2005 et le fait d'autoriser les personnes à circuler en empruntant un point de passage ont véritablement constitué un progrès, mais l'objectif convenu reste la libre circulation des biens, des services et des personnes à destination et au départ de ces zones, seule façon pour elles de faire redémarrer leur économie.

38. Les restrictions imposées par Israël à la liberté de circulation du personnel et des véhicules de l'UNRWA sont particulièrement préoccupantes et doivent être levées, car elles entravent la fourniture de services humanitaires de base aux réfugiés palestiniens, situation aggravée par la poursuite de l'édification du mur de séparation.

39. L'Office a pris des mesures louables pour faire face à cette situation de plus en plus complexe en adoptant son plan à moyen terme et un modèle de trois ans de rationalisation de sa gestion opérationnelle, afin de faciliter l'adoption d'un système de planification stratégique axé sur les besoins, de contrôle efficace et de gestion modernisée de gestion du cycle de programmation, de mobilisation des ressources et d'information.

40. Le Bangladesh serait heureux de mettre son expérience reconnue en matière de microfinancement et de crédit aux microentreprises au service de l'Office, qui a commencé d'utiliser ces instruments pour atténuer la pauvreté et promouvoir le développement économique, en ayant jusqu'à présent obtenu les meilleurs résultats en Jordanie et en République arabe syrienne. La communauté internationale ne doit pas laisser l'intrépide personnel de l'UNRWA supporter tout le fardeau alors qu'il travaille dans des conditions qui mettent sa vie en danger.

41. **Mme Hernández Toledano** (Cuba) dit que les violations constantes des droits de l'homme et les crimes de guerre qu'Israël commet dans le territoire palestinien occupé ont entraîné une dégradation tragique de la situation. Ses prétendus retrait de la bande de Gaza et démantèlement des colonies n'ont pas mis fin à ses politiques génocidaires, car il

contrôle toujours l'espace aérien et les frontières de Gaza et la population de Gaza ne peut toujours pas emprunter les points de franchissement de ces frontières. Les actions unilatérales d'Israël dans le territoire palestinien occupé remettent en question les perspectives d'un règlement négocié fondé sur l'existence de deux États.

42. Les exécutions extrajudiciaires, les fermetures de frontières, les assassinats sélectifs, les arrestations arbitraires, la torture des détenus, la destruction de maisons et d'infrastructures, l'emploi aveugle de la force et le terrorisme psychologique sont devenus monnaie courante en Palestine, et ils doivent être condamnés. Au surplus, le gel par Israël et les principaux donateurs des opérations bancaires intervenu en 2006 empêche l'Autorité palestinienne de verser les traitements et salaires et de dispenser les services essentiels.

43. C'est dans des conditions aussi décourageantes que l'UNRWA doit s'acquitter de sa mission, en dispensant des services d'urgence essentiels en dépit des restrictions inacceptables imposées par Israël à sa liberté de circulation. Cuba rend hommage à l'Office pour sa responsabilité budgétaire et financière, mais déplore le fait que les restrictions en matière de sécurité à Gaza et en Cisjordanie l'empêchent d'utiliser tous les crédits disponibles pour les activités programmées. Il ne faut pas laisser Israël violer les conventions et accords internationaux concernant la protection et la sécurité du personnel de l'UNRWA.

44. Cuba reste favorable à la reprise du processus de paix devant déboucher sur un règlement global, juste et durable au Moyen-Orient et garantir au peuple palestinien son droit à un État indépendant ayant pour capitale Jérusalem-Est.

45. **M. Al-Otaibi** (Koweït) dit que l'UNRWA, qui n'épargne aucun effort pour accomplir tout ce qui doit l'être, doit se voir donner par la communauté internationale les moyens de poursuivre ses opérations jusqu'à ce que la question des réfugiés de Palestine soit réglée. Les graves difficultés financières qu'il connaît sont un élément supplémentaire l'empêchant de dispenser les services nécessaires, sans discrimination, dans ses cinq zones d'opérations.

46. L'UNRWA a dispensé des services appréciés dans les domaines de la santé et de l'éducation aux réfugiés de Palestine. Le Koweït a de son côté offert une aide matérielle aux réfugiés : il a aidé à financer un grand nombre de projets d'infrastructures exécutés par d'autres organismes internationaux; et,

au cours de l'année écoulée, comme il a confiance en la justice de la cause palestinienne, il a versé une contribution de 1 million de dollars en sus de sa contribution volontaire de 1,5 million de dollars au budget ordinaire de l'Office, afin de lui permettre de répondre aux besoins humanitaires des réfugiés et d'atténuer leurs souffrances. Le Koweït honorera tous ses engagements financiers.

47. Israël mène depuis longtemps une politique de domination à la faveur d'invasions répétées du territoire placé sous le contrôle de l'Autorité palestinienne, au mépris total des principes élémentaires régissant la conduite des affaires internationales et en violation de la Quatrième Convention de Genève. Il justifie ses opérations par la nécessité de protéger sa sécurité nationale et de mettre fin à la violence dirigée contre lui, mais ses propres actions ne servent qu'à exacerber la violence.

48. Le fait que le Gouvernement israélien et son armée fassent constamment obstacle au fonctionnement normal de l'UNRWA est gravement préoccupant car cela implique que les services nécessaires ne sont pas dispensés aux réfugiés de Palestine. Le personnel de l'Office a manifestement droit aux mêmes privilèges et immunités que tous les autres personnels des Nations Unies. L'Office, il convient de le noter, n'en continue pas moins d'accomplir sa mission sans se laisser décourager par des conditions pourtant très difficiles.

49. Les aspirations légitimes du peuple palestinien doivent être respectées, comme l'exigent les résolutions des Nations Unies. Israël doit respecter le cadre établi, à savoir le principe « la terre contre la paix » et la Feuille de route du Quatuor, qui doit déboucher sur la création d'un État palestinien ayant pour capitale Jérusalem-Est. Entre-temps, la Commissaire générale et le personnel de l'UNRWA méritent beaucoup de gratitude pour l'aide qu'ils apportent au peuple palestinien jusqu'à ce qu'une solution définitive satisfaisante soit trouvée.

50. **M. Ja'afari** (République arabe syrienne) dit que 58 ans après la pire catastrophe qui ait jamais frappé le Moyen-Orient, il n'y a pas même une lueur d'espoir de voir les souffrances du peuple palestinien prendre bientôt fin ou les réfugiés palestiniens rentrer dans leurs foyers, comme le demande la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Israël, au mépris le plus total du droit international et de la Charte internationale des droits de l'homme, continue d'empêcher ces réfugiés de retourner dans leurs villes et villages et y amène des colons étrangers qui prennent leurs maisons. À l'heure actuelle, il y a 5

millions de réfugiés palestiniens, ce qui fait d'eux le groupe de réfugiés le plus important au monde.

51. La situation des réfugiés du territoire palestinien occupé, en particulier à Gaza, qui a été transformée en un lieu de massacres, a empiré à la suite des récentes attaques d'Israël. Celui-ci a placé en détention des membres du Gouvernement et du Parlement palestiniens démocratiquement élus. Ses allégations selon lesquelles le retrait unilatéral des colons et des soldats a mis fin à l'occupation de Gaza sont erronées. En fait, le rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 (A/61/470) a constaté que la Cour internationale de Justice, le Conseil de sécurité et même la Haute Cour d'Israël elle-même avaient confirmé que le territoire palestinien occupé l'était toujours.

52. Il en découle que les actions menées par Israël dans ces territoires constituent des crimes de guerre au sens de l'article 147 de la quatrième Convention de Genève et de l'article 85 du Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949. Qui plus est, Israël a violé l'interdiction d'infliger des châtiments collectifs à une population occupée énoncée à l'article 33 de la Convention de Genève.

53. L'UNRWA n'a pas été épargnée par la sauvagerie d'Israël. L'armée israélienne a attaqué et bombardé les bâtiments et écoles de l'Office à plusieurs reprises, tuant neuf élèves et en blessant 20 autres. Ces actes constituent des violations de la Convention de 1946 sur les privilèges et immunités des Nations Unies, des lettres échangées en 1967 par l'Office et le gouvernement israélien (Accord Comay-Michelmores) et de la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989. Israël a également refusé d'indemniser l'UNRWA pour les dommages qu'il lui avait infligés.

54. Le désengagement israélien de Gaza ne s'est pas traduit par une relance de l'économie. En fait, il n'a fait que multiplier les obstacles auxquels se heurtent les Palestiniens qui empruntent les points de passage commerciaux à Gaza; il y a à présent plus de 400 postes de contrôle en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, territoires dont la superficie combinée ne dépasse pas 5 000 kilomètres carrés. Israël a rendu difficile même au personnel de l'UNRWA d'utiliser les points de passage de Erez et de Rafah.

55. La République arabe syrienne, qui a consenti d'importants sacrifices financiers afin d'apporter une aide et un appui aux Palestiniens qui ont trouvé refuge sur son territoire, considère que la question

des réfugiés de Palestine est une responsabilité internationale. Il est important que l'UNRWA poursuive ses opérations jusqu'à ce que son mandat ait été exécuté. À cet égard, l'intervenant demande à la communauté internationale de donner suite aux appels d'urgence de la Commissaire générale.

56. Le personnel de l'UNRWA, à la différence des autres personnels des Nations Unies se trouvant dans une situation analogue, ne touche pas de prime de risque alors qu'un certain nombre de ses membres ont été tués par les forces d'occupation, et ce fait reste très préoccupant. De plus, l'Organisation devrait tenir Israël, puissance occupante, pour responsable et considérer qu'il a à répondre de ces actes monstrueux.

57. Cinquante-sept années, soit presque autant d'années d'existence de l'Organisation des Nations Unies, se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté la résolution 194 (III). Par ses actions agressives et irresponsables, Israël a montré au-delà de tout doute possible qu'il n'est toujours pas prêt pour une paix juste et globale dans la région. Il est temps que la communauté internationale fasse pression sur Israël pour qu'il mette fin à son occupation de terres arabes et donne effet aux décisions et résolutions contraignantes au plan international.

58. **M. Huimasalo** (Finlande), prenant la parole au nom de l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie, pays en voie d'adhésion, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la République de Moldova, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, fait observer que le personnel et la direction de l'UNRWA accomplissent leur travail essentiel dans des conditions particulièrement difficiles et souvent très dangereuses. Il convient également de remercier les Gouvernements jordanien, libanais et syrien de l'aide qu'ils apportent depuis longtemps aux réfugiés palestiniens. De son côté, l'Union européenne est l'entité versant la contribution la plus élevée à l'Office, puisqu'elle lui fournit plus de la moitié de ses recettes.

59. La Commission consultative élargie a fait des efforts méritoires pour aider l'Office à élaborer des mesures stratégiques devant lui permettre de relever dans de meilleures conditions les immenses défis qui s'imposent à lui, et l'évolution institutionnelle en cours est une question du plus haut intérêt. La nouvelle période sur laquelle porteront désormais les

rapports de l'Office l'aidera à concevoir des programmes plus efficaces.

60. Plus d'un quart des réfugiés de Palestine vivent dans les camps libanais, qui ont été le plus directement touchés par le conflit armé de l'été précédent, et les conditions de vie s'y sont encore dégradées à la suite de l'afflux de civils libanais cherchant à s'y réfugier en grand nombre. Néanmoins, l'Office leur a tendu la main à tous. L'Union européenne constate avec plaisir que le plan de relèvement du Gouvernement libanais prévoit, au titre des projets de l'UNRWA, l'amélioration des conditions de vie des réfugiés dans le cadre de la reconstruction dans le sud du Liban.

61. La dégradation de la situation humanitaire, économique et financière des territoires palestiniens occupés est gravement préoccupante. Le système des bouclages est l'une des principales causes de la crise humanitaire qui sévit en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, où l'accès aux services de base fait l'objet de restrictions, les communautés sont divisées et la viabilité de l'économie est fragilisée. Israël doit garantir une liberté totale de circulation et d'accès, ce qu'il a d'ailleurs accepté de faire. De plus, le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne doivent veiller à ce que les enfants palestiniens réfugiés reçoivent une protection spéciale. Israël est prié tout particulièrement de garantir un accès dans de bonnes conditions de sécurité à l'ensemble des territoires occupés à tous les agents diplomatiques et humanitaires chargés d'acheminer des produits et de dispenser des services essentiels, comme l'exigent le droit international humanitaire et la Feuille de route.

62. La majorité des habitants de Gaza et de la Cisjordanie ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins et sont entièrement tributaires de l'aide internationale extérieure. Le rôle de l'Office est donc d'autant plus important pendant la crise actuelle. Le Mécanisme international temporaire de l'Union européenne apporte de la part des donateurs un soutien indispensable et il invite les autres donateurs à utiliser ce Mécanisme pour contribuer à combler le déficit de financement des programmes d'urgence de l'Office. Israël, de plus, devrait reprendre sans délai les transferts de recettes fiscales et douanières, de préférence via le même Mécanisme, afin de stimuler l'économie palestinienne.

63. L'Union européenne demande aux dirigeants palestiniens de mettre un terme à la violence et aux activités terroristes, y compris au tir de roquettes en direction du territoire israélien. Tout en reconnaissant le droit d'Israël à protéger ses ressortissants contre

les attaques terroristes, elle est profondément préoccupée par la poursuite des opérations israéliennes dans les territoires palestiniens et des victimes qu'elles y font. Elle appuie le Président Abbas et demande à tous les groupes palestiniens de se joindre à lui pour former un gouvernement d'unité nationale en vue d'exécuter un programme conforme aux principes du Quatuor. Toutes les parties doivent faire preuve de modération.

64. Israël devrait changer de cap en gelant toute activité de colonisation et en démantelant tous les avant-postes érigés depuis mars 2001, et en mettant fin à la confiscation de terres et à l'édification du mur de séparation sur le sol palestinien, toutes mesures qui menacent de rendre matériellement impossible la solution reposant sur deux États – solution à laquelle l'Union européenne demeure attachée. Elle ne reconnaîtra un changement quelconque par rapport aux frontières antérieures à 1967 que s'il est décidé par voie d'accord entre les parties. L'objectif prioritaire doit être de relancer les négociations sur la base de la Feuille de route. La question des réfugiés de Palestine ne peut être réglée que dans le cadre d'un accord sur le statut permanent, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies. D'ici là, les services dispensés par l'UNRWA restent essentiels pour assurer aux réfugiés palestiniens au Moyen-Orient une vie décente.

65. **M. Kabtani** (Tunisie) exprime au nom de son pays sa gratitude à l'équipe de l'UNRWA pour les efforts qu'il déploie dans des conditions aussi difficiles pour atténuer les souffrances des réfugiés palestiniens. L'assistance apportée aux réfugiés par les pays qui les ont accueillis et le fardeau financier qui en découle pour eux doivent être reconnus, comme devraient l'être les contributions des donateurs qui permettent à l'UNRWA de poursuivre ses opérations.

66. Le rôle de l'Office est crucial, car les services qu'il dispense sont essentiels. Il importe qu'il les consolide en fonction de l'évolution des besoins des réfugiés palestiniens jusqu'à ce qu'ils soient en mesure d'exercer leurs droits légitimes. La Tunisie demande donc à la communauté internationale, en particulier aux pays donateurs, d'apporter leur soutien aux réfugiés qui sont de plus en plus nombreux, d'autant plus que leurs conditions de vie se dégradent.

67. La grave situation des réfugiés de Palestine est directement liée aux blocus israéliens, qui créent une catastrophe humanitaire dans le territoire palestinien

occupé et affectent la prestation des services de l'UNRWA. Le rapport montre la réalité de l'occupation israélienne et du ciblage par Israël du personnel et des installations de l'UNRWA, contraires au droit international humanitaire et aux conventions signées par Israël. Il s'impose de lever d'urgence toutes les restrictions apportées au déplacement du personnel de l'UNRWA et à la fourniture de ses services aux réfugiés. La Tunisie a apporté un soutien matériel aux réfugiés, compte tenu des droits légitimes que leur reconnaît la résolution 194 (III) et dans l'intérêt de la paix et de la sécurité dans la région.

*La séance est levée à 18 heures.*